



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



09 février 2018

**Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
5 rue du 8 mai 1945
40000 MONT DE MARSAN**

Objet : dégradation d'espace naturel (communes d'Arue et Saint-Gor)

Monsieur le Procureur,

Le 14 décembre 2016, nous avons attiré l'attention de Monsieur le préfet des Landes sur le saccage que nous avons constaté sur les rives de l'Estampon (P.J. 2 pages) en soulignant que le secteur est classé Natura 2000.

Nous venons d'apprendre officieusement qu'un procès verbal avait été établi par un service de la préfecture. Pourtant nous avons bien indiqué à Monsieur le Préfet que nous souhaitions être tenu informés des suites qui seraient données à la plainte que nous lui avons adressée. Je suppose que, faute de temps ou faute de suivi dans le service, la SEPANSO n'a pu être informée.

Toutefois, compte tenu des dégâts commis, la SEPANSO espère que vous citerez à comparaître l'auteur des faits observés sur les communes d'Arue et de Saint-Gor.

La SEPANSO Landes souhaite se constituer partie civile à l'audience. Le Conseil d'administration avait en son temps décidé de confier la défense de ses intérêts à Me François Ruffié, avocat à Libourne.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à ce courrier, veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes sentiments respectueux.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, 14 décembre 2016

Monsieur le Préfet des Landes
S/c de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture
24 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN CEDEX

Transmission électronique : jean.salomon@landes.gouv.fr

Objet : dégradation du site Natura 2000 de la Midouze

Monsieur le Préfet,

L'attention des responsables de la Fédération SEPANSO Landes a été attirée sur la dégradation des berges de l'Estampon.

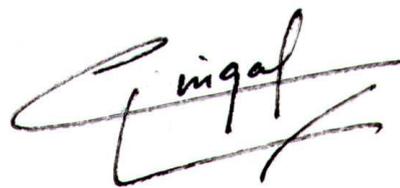
Je me suis donc rendu sur le site en compagnie d'un autre membre du Bureau exécutif de la Fédération SEPANSO Landes afin que nous puissions apporter deux témoignages.

Nous avons constaté que les deux rives de l'Estampon avaient été saccagées alors que la ripisylve a fait l'objet d'un classement Natura 2000 (FR 7200722 Réseau hydrographique des affluents de la Midouze). Tous les arbres ont été coupés sur plusieurs centaines de mètres. Les deux rives sont touchées. Nous avons même pu constater qu'un nouveau fossé avait été creusé sur la forte pente qui amène à la rive gauche, ce qui ne manquera pas d'induire un ravinement et d'apporter des particules à l'Estampon lorsqu'il pleuvra. L'écosystème sera gravement perturbé d'une part par l'ensoleillement intense du cours d'eau et d'autre part par les apports de sables et de particules humiques. Nous avons pris des photos au niveau du petit pont qui relie la commune de Saint-Gor à la commune d'Arue.

Dès que nous avons fait ces photos, le conducteur d'un tracteur forestier qui s'est montré plutôt agressif, traitant mon camarade de demi-écologiste, a affirmé que les autorisations avaient été délivrées. Ne voulant pas argumenter, nous sommes allés à la mairie d'Arue puisqu'aucune information n'était affichée sur le site. A la mairie d'Arue nous avons appris que la commune n'avait pas d'information à nous communiquer au sujet des travaux du Groupement Ducler : ni autorisation, ni déclaration de travaux. Des habitants du secteur ont été choqués par le saccage du site où certains ont même eu la chance d'observer des loutres à l'époque où le site était préservé.

J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir faire examiner la situation sur place et faire établir les procès-verbaux que cette situation semble justifier. Naturellement la SEPANSO souhaite avoir connaissance de la date à laquelle ces procès-verbaux auront été établis.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr

Copie à :

- Monsieur le Maire d'Arue - mairiearue@wanadoo.fr
- DDTM – Service Nature & Forêt - ddtm-snf@landes.gouv.fr
- Association Midouze Nature – marine.hediard@landes.chambagri.fr
- PEFC Aquitaine - Guillaume Grigaut - direction@pefcaquitaine.org